

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 25

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

OBJET :

**SIGNATURE DU
CONTRAT
ENFANCE ET
JEUNESSE
(VOLET
JEUNESSE) AVEC
LA CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE
L'ORNE (C.A.F.)**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

La Ville de L'AIGLE avait signé en 2000 un Contrat Temps Libre (C.T.L.) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne. Ce contrat, qui était renouvelé tous les trois ans, n'existe plus, il a été remplacé par le Contrat Enfance et Jeunesse (C.E.J.)

Le « Contrat Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus :

- 1°) en favorisant le déploiement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - . une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein du contrat,
 - . la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
 - . la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
 - . une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;

- 2°) en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.


Certifié exécutoire

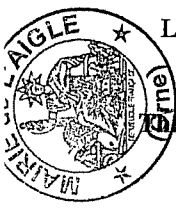
transmis à la Sous-Préfecture :

le : **19 DEC. 2011**

Publié

le : **19 DEC. 2011**

Le Maire,

Thierry PINOT



La Communauté de Communes du Pays de L'AIGLE a la compétence du « volet enfance » qui correspond à la tranche d'âge 0 – 4 ans.

La Ville de L'AIGLE a la compétence du « volet jeunesse » qui correspond à la tranche d'âge 5 – 17 ans.

Ce contrat est écrit par la C.A.F. après un diagnostic réalisé conjointement avec les structures accueillant les différents publics, la Communauté de Communes et la Ville.

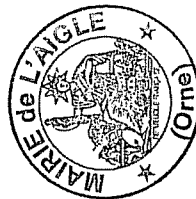
**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le « volet jeunesse » à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne ;**
- **DIT que ce contrat produira ses effets à partir du 1^{er} janvier 2012, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Thierry PINOT



**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M.
Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER,
M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M.
Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M.
Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique
CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN
qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNEHARD qui a donné
pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à
Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des
communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les
collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution, aux
comptables non centralisateurs du Trésor, des indemnités allouées par les collectivités pour les
prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable,

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités de confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT :

- sur le recours au concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- sur l'octroi de l'indemnité de conseil, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à Madame Annie CALVEZ à compter du 21 Janvier 2011.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT
[Signature]

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 25

OBJET :

**CONCOURS DU
RECEVEUR
MUNICIPAL -**

**ATTRIBUTION
D'INDEMNITES**

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **19 DEC. 2011**

Publié

le : **19 DEC. 2011**



Le Maire,

Thierry PINOT
[Signature]

m=108/11

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M.
Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER,
M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M.
Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M.
Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique
CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN
qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné
pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à
Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

Conformément aux Art. L. 311-1 et suivants Code de l'Urbanisme, la Communauté de
Communes du Pays de L'Aigle a engagé les études préalables à la création de la Zone
d'Aménagement Concerté de la Frémondrière, dont une partie est située sur le territoire de
la Commune de L'AIGLE (parcelles cadastrées section AX numéros 25 et 169 pour une
contenance totale de 3ha 01a 65ca).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de délibérer sur la non
opposition de la Commune avant qu'intervienne l'acte définitif de création de la ZAC par
délibération du Conseil Communautaire.

Les objectifs de cette opération sont :

- Poursuivre la politique d'offre à vocation d'activités mise en œuvre sur le territoire, par l'extension en plusieurs tranches du pôle déjà constitué par la zone industrielle n°1 et la zone du Buat,
- Assurer la conduite d'un projet global et cohérent articulé sur les communes de L'Aigle et Saint Ouen sur Iton, pour l'opération d'urbanisme, notamment en termes d'intégration architecturale, paysagère et urbaine, et de respect de l'environnement,
- Soutenir la politique de développement économique de la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 25

OBJET :
CREATION DE
LA ZAC DE LA
FREMONDIERE

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **19 DEC. 2011**

Publié

le : **19 DEC. 2011**

Le Maire,

Thierry PINOT



Considérant que :

- Le projet de la ZAC de la Frémondrière est conforme aux documents d'urbanisme en vigueur,
- La Communauté de Communes du Pays de L'Aigle dispose des compétences obligatoires pour mener à bien l'opération,
- La Communauté de Communes du Pays de L'Aigle organise une concertation préalable conformément à l'Art. L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, laquelle expose tous les documents réalisés dans le cadre des études préalables, communique le projet par voie de presse et de réunion publique à l'ensemble des populations l'avancement et les principes du projet, et permettra de reconsidérer le projet initial sur divers points,

Le Conseil Municipal,

Par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mlle EL MANAA),

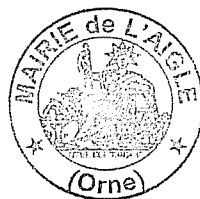
- **SE PRONONCE favorablement sur la création de la ZAC de la Frémondrière sur la Commune de L'AIGLE ainsi que sur l'ensemble des procédures réglementaires qui conditionnent sa réalisation.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE

(DB)**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :
en exercice : **29**
présents : **21**
votants : **25**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

OBJET :

**VENTE D'UN
ANCIEN POSTE
DE RELEVAGE,
AVENUE DE
SAINT-EVROULT**

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNEHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

Un ancien poste de relevage, non utilisé depuis de très nombreuses années, se trouve dans la propriété des Consorts AVYN. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AE numéro 212 pour une contenance de 22 ca.

Compte tenu de la situation de ce bien, dépourvu d'intérêt public, les consorts AVYN se sont rapprochés de la Municipalité pour demander l'acquisition de cette parcelle pour l'inclure dans leur propriété.

L'estimation des biens a été réalisée par le service des Domaines le 12 décembre 2011.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

- **CONSTATE** que cette parcelle a perdu son intérêt depuis de nombreuses années ;
- **DECIDE** la vente de cette parcelle au propriétaire de la parcelle cadastrée section AE n°242, au prix de **440 €** ;
- **DIT** que l'ensemble des frais (frais d'acte notarié notamment) nécessaires à la mutation de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur ;

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

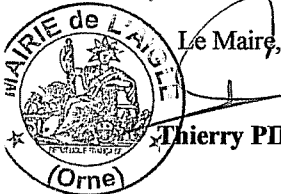
le : **19 DEC. 2011**

Publié

le : **19 DEC. 2011**

Le Maire,

Thierry PINOT



- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches qui seront rendues nécessaires pour la concrétisation de cette aliénation ;

- **CONSTATE** dans l'acte de vente le passage des canalisations d'eaux usées et eau potable sur les parcelles cadastrées section AE n°138 et 242, telles que matérialisées sur les plans joints. Etant ici précisé que ces canalisations n'ont fait l'objet, d'aucune publication au bureau des hypothèques de Mortagne au Perche, de servitude de passage ;

- **CONFIE** la rédaction de l'acte de vente à l'Office Notarial de L'AIGLE ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser l'acte de vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Thierry PINOT





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13 DEC. 2011

m=107/M

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE FRANCE DOMAINE
29 RUE DU PONT NEUF - BP
344
61014 ALENCON CEDEX



Alençon, le 12 décembre 2011

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
BP 117
61300 L'AIGLE

Pour nous joindre / Références

Votre correspondant : M.Philippe LE GLOAN
Tél. : 02.33.82.52.57
Fax : 02.33.32.90 73
Courriel : philippe.legloan@dgfip.finances.gouv.fr
tgdomaine061@dgfip.finances.gouv.fr
Réception sur rendez-vous
Nos réf : 2011214V0712

O B J E T : Evaluation Immobilière à caractère facultatif et officieux.

REFERENCE : Votre courriel du 7 décembre 2011

Monsieur le Maire,

Par courriel visé en référence, vous avez demandé l'intervention du Service France Domaine aux fins de déterminer la valeur vénale des biens désignés ci-dessous :

Nature : poste de relevage

Commune : L'Aigle

Désignation – description : parcelle cadastrée section AE n° 212. Zone Uc au PLU.

Pas de visite sur place possible.

Je vous informe que cette valeur peut être fixée à **440 €**.

Une marge d'appréciation de +/- 10% pourra, le cas échéant, être appliquée à la valeur ci-dessus.

La présente estimation correspond à la valeur vénale actuelle des biens concernés. Une nouvelle consultation du service France Domaine sera nécessaire si l'opération n'est pas réalisée dans le délai de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des Finances Publiques,
Par délégation, l'Inspecteur,

Philippe LE GLOAN

V U
L'AIGLE, le 14 DEC. 2011

Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE

(DB)**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M.
Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER,
M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M.
Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M.
Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique
CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN
qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNEHARD qui a donné
pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à
Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation par le Maire au
Conseil Municipal des rapports annuels sur le prix et sur la qualité du service public
délégué Eau potable et assainissement (art. L-2224-5).

Ces rapports ont été établis conformément aux dispositions notamment du décret 95-635
du 6 mai 1995 et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la
qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, en fonction des données
disponibles.

Ces rapports permettent de connaître :

- la consistance et la performance du service rendu
- les aspects financiers de la gestion du service
- la conformité du service à la réglementation.

Monsieur le Maire a présenté aux Conseillers Municipaux les deux rapports joints en
annexe.

**Ces points ont fait l'objet d'un débat et n'ont pas donné lieu à un vote de
l'Assemblée municipale.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Thierry PINOT



Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 25

OBJET :

**PRESENTATION
DES RAPPORTS
D'ACTIVITE
EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT**

EXERCICE 2010


Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **19 DEC. 2011**

Publié

le : **19 DEC. 2011**

Le Maire,

Thierry PINOT



**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M.
Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER,
M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M.
Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M.
Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique
CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN
qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné
pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à
Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

En respect avec les préconisations du Code Général des Collectivités Locales, Monsieur
le Maire présente le rapport d'activité concernant la Délégation de Service Public des Marchés
forains et foires joint en annexe.

Ce point a fait l'objet d'un débat et n'a pas donné lieu à un vote de l'Assemblée Municipale.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 20 DEC. 2011

Publié

le : 20 DEC. 2011



Le Maire,

Thierry PINOT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Thierry PINOT



**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,

le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M.
Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER,
M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M.
Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mircille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M.
Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique
CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN
qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné
pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à
Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

En respect avec les préconisations du Code Général des Collectivités Locales, Monsieur
le Maire présente le rapport d'activité des « 4 Jours de L'AIGLE 2011 joint en annexe.

Ce point a fait l'objet d'un débat et n'a pas donné lieu à un vote de l'Assemblée Municipale.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 19 DEC. 2011

Publié

le : 19 DEC. 2011

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Thierry PINOT




**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M.
Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER,
M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M.
Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M.
Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique
CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN
qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNEHARD qui a donné
pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à
Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

La taxe sur la consommation finale d'électricité, plus connue sous le sigle TCFE, est une nouvelle taxe qui a fait son apparition le 1er janvier 2011 et qui remplace les taxes locales sur l'électricité. Globalement, elle change peu de choses.

La création de la TCFE trouve son origine dans une exigence européenne à l'encontre de la France, dont le mode de taxation de l'électricité n'était pas conforme au droit européen. Toutefois, en créant cette taxe, le législateur français s'est efforcé de préserver un maximum de caractéristiques de l'ancien système.

Quelles sont les caractéristiques de la TCFE?

- La taxe sur la consommation finale d'électricité s'applique sur les consommateurs particuliers et sur les entreprises dont la puissance souscrite est inférieure à 250 kVA.
- La TCFE est reversée aux communes.
- Elle dépend donc de la commune dans laquelle vous habitez. C'est à cause de la TCFE que le tarif TTC de l'électricité est différent d'une commune à l'autre.
- La TCFE est assise sur la consommation d'électricité d'un site. Elle est exprimée en euros par MWh.
- La TCFE a un mode de calcul complexe
- Les communes fixent un coefficient de TCFE entre 0 et 8.
- Les départements fixent un coefficient de TDCFE entre 2 et 4.
- La formule est ensuite $0,75 \times (\text{coefficient communal} + \text{coefficient départemental})$ euros / MWh de consommation.
- Le taux maximal (et généralement constaté) s'élève donc à 9 euros / MWh.

Nombre de Conseillers :
en exercice : **29**
présents : **21**
votants : **25**

OBJET :

**TAXE SUR LA
CONSOMMATION
FINALE
D'ELECTRICITE -**

**DEFINITION DU
COEFFICIENT**

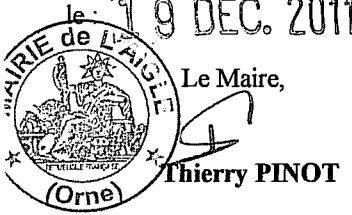
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **19 DEC. 2011**

Publié

le : **19 DEC. 2011**



- Avec un MWh hors taxes de l'ordre de 90 euros pour les particuliers, cette taxe s'élève à environ 10%.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

- **RATIFIE** le coefficient de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, équivalent à l'ancienne taxe sur l'électricité, en le maintenant à 8.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M.
Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER,
M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M.
Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M.
Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique
CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN
qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné
pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à
Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

L'opération a pour objectif de créer le réseau de collecte des eaux usées pour les habitations
situées sur les secteurs : la Côte douce, la Pinardière et la rue Louis Cavelier, sur la commune de
l'Aigle.

La Ville de l'Aigle, désignée maître d'ouvrage de l'opération, a retenu le bureau d'étude EGIS Eau
comme maître d'œuvre pour assurer les phases de conception et de suivi des travaux.

Elle souhaite réaliser l'extension de ses réseaux de collecteurs sur trois secteurs : la Côte douce, la
Pinardière et la rue Louis Cavelier. Elle débutera son programme par le secteur de la Côte Douce.
Les deux autres secteurs seront réalisés ultérieurement le temps de convenir des modalités de
passage en domaine privé, selon la solution retenue.

Avant de définir des solutions de tracés des ouvrages, le maître d'œuvre a procédé à des enquêtes
chez les riverains.

Il a ainsi étudié trois solutions pour la création d'un réseau de collecte :

- soit uniquement sous domaine public,
- soit uniquement sous domaine privé,
- soit sous domaines public et privé.

SECTEUR DE LA COTE DOUCE

Le programme de travaux comprend la création des ouvrages de collecte et de transfert : boîte de
branchement, collecteur principal, poste de refoulement et conduites associées. L'extension
concerne 8 habitations existantes. Le tracé envisagé pour les canalisations de collecte emprunte
plusieurs parcelles privées avant d'atteindre le domaine public.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 25

OBJET :

**OPERATION
RELATIVE A
L'EXTENSION DES
RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT
SECTEURS : LA
COTE DOUCE, LA
PINARDIERE, rue
Louis CAVELIER**

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le :

Publié

le :



Les travaux comprennent :

- 451ml de canalisations DN200 Fonte assainissement ;
- 11 regards de visite
- 8 branchements individuels

Pour ce secteur, le coût prévisionnel des travaux est estimé à **110 000 € HT**

La conception des ouvrages est menée pour l'ensemble des tranches afin d'assurer une cohérence dans l'architecture des collecteurs.

SECTEUR DE LA PINARDIERE

Selon les données du programme, l'extension concerne 12 habitations existantes. Le tracé envisagé pour les canalisations de collecte emprunte plusieurs parcelles privées avant d'atteindre le domaine public.

Les travaux comprennent :

- 363ml de canalisations DN200 Fonte assainissement ;
- 14 regards de visite
- 9 branchements individuels

Pour ce secteur, le coût prévisionnel des travaux est estimé à **92 000 € HT**

SECTEUR LOUIS CAVELIER

Selon les données du programme, l'extension concerne 9 habitations existantes. Le tracé envisagé pour les canalisations de collecte emprunte plusieurs parcelles privées avant d'atteindre le domaine public.

Les travaux comprennent :

- 354ml de canalisations DN200 Fonte assainissement ;
- 9 regards de visite
- 15 branchements individuels
- 1 poste de refoulement et 110ml de conduite DN90/75 PEHD PN16

Pour ce secteur, le coût prévisionnel des travaux est estimé à **183 000 € HT**.

Le programme de travaux est décomposé en trois tranches :

Désignation

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	<i>La Côte Douce</i>	<i>La Pinardière</i>	<i>Rue Cavalier</i>
Enquêtes domiciliaires	5 550,00 € HT		
AMO études préalables	1 500 € HT		
AMO \ réunion publique	500 € HT		
AMO \ convention de passage	2 500 € HT		
Maîtrise d'œuvre	17 600 € HT		
Topographie Provisions	15 000 € HT		
Géotechnique Provisions	10 000 € HT		
Travaux Estimations AVP	110 000 € HT	92 000 € HT	183 000 € HT
Publicité	500 € HT	500 € HT	500 € HT
Contrôle à réception	7 000 € HT	5 500 € HT	7 000 € HT

TOTAL 458 650,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- à lancer un avis d'appel à concurrence sur les bases du programme défini,
- à signer les contrats de marché qui en découlent,
- à déposer un dossier de subvention auprès des services de L'Agence de L'Eau Seine Normandie,
- à valider le plan de financement ci-dessous :

SOURCES	MONTANT travaux	TAUX	Subvention demandée
Subvention Agence de l'eau	458 650,00	30%	137 595,00
avance remboursable		20%	91 730,00
AUTRES (RESERVE PARLEMENTAIRE)			0,00
FONDS PROPRES		Minimum	319 220,40
autofinancement		20%	
TOTAL H.T.	458 650,00		
TOTAL T.T.C.	548 545,40		548 545,40

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie certifiée conforme,
 Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :
en exercice : **29**
présents : **21**
votants : **25**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNEHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

La ville de L'AIGLE a mandaté le cabinet d'étude SOGREAH pour une mission de maîtrise d'œuvre visant à réaliser une extension de réseau de l'assainissement collectif des eaux usées au niveau de ces hameaux.

De ces études ont émergé deux solutions techniques :

- soit le raccordement s'effectue avec un poste de refoulement, coût 566 735 HT
- soit un raccordement des hameaux en gravitaire, coût 576 958 € HT.

Dans la mesure où la création d'un poste de refoulement supplémentaire générera des coûts de fonctionnement ultérieurs, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- AUTORISE Monsieur le Maire :

- à faire le choix pour la solution n° 2 (c'est-à-dire sans poste de refoulement),
- à lancer un avis d'appel à concurrence sur les bases du programme défini,
- à signer les contrats de marché qui en découlent,
- à déposer un dossier de subvention auprès des services de L'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **20 DEC. 2011**

Publié

le : **20 DEC. 2011**

Le Maire,
Thierry PINOT
(Orne)

- à valider le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

extension du réseau d'assainissement des Hameaux du Halboudet, des Ruaux, du Parc et de la Groudière

SOURCES	LIBELLE	MONTANT travaux	TAUX	Subvention demandée
Subvention Agence de l'eau		576 958,00	30%	173 087,40
avance remboursable			20, %	115 391,60
AUTRES (RESERVE PARLEMENTAIRE)				0,00
FONDS PROPRES			Minimum	401 562,77
autofinancement			20%	
TOTAL H.T.		576 958,00		
TOTAL T.T.C.		690 041,77		690 041,77



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie certifiée conforme,
 Le Maire,

Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M.
Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER,
M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M.
Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M.
Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique
CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN
qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné
pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à
Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

Dans le cadre de sa politique culturelle, et conformément aux multiples débats qui ont déjà eu lieu au sein du Conseil Municipal, la Ville de L'AIGLE a affirmé son engagement en faveur du spectacle vivant et du développement de l'activité cinématographique sur le territoire.

Dans cette perspective, la ville a la volonté de conduire une opération de création d'un complexe cinéma - salle de spectacle - salle de conférence sur le site de la place de Verdun. Ainsi dans le souci de planifier financièrement l'opération et de définir précisément les besoins de la collectivité, la ville a opté pour le recrutement d'un programmiste.

C'est le cabinet PRO DEVELOPPEMENT (situé 91 RUE JOSEPH BERTRAND - 78 220 VIROFLAY) qui a été retenu.

La valorisation des premières propositions supérieures à nos capacités de financement a nécessité des ajustements.

Des différentes discussions, entre le cabinet Pro Développement et la Municipalité, a découlé un projet en adéquation avec nos capacités financières et nos besoins.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 21

votants : 25

OBJET :

**OPERATION
D'IMPLANTATION
D'UN COMPLEXE
CINEMA SALLE DE
SPECTACLE -**

**AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE
POUR LE
LANCEMENT DE LA
PROCEDURE**

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 19 DEC. 2011

Publié

le : 19 DEC. 2011



Le projet se définit de la sorte :

- la petite salle de cinéma sera dimensionnée sur 50 places,
- la salle moyenne d'une capacité de 150 places, sera destinée également au cinéma,
- la grande salle de cinéma, sera raisonnablement portée à 400 places, avec un plateau spectacle vivant de 13 m x 9 m
- des annexes artistiques et logistiques.

Il en résulte :

- un projet d'un peu plus de 1000 m² utiles nets et, in fine, environ 1 550 m² SHON (toutes superficies comprises, circulations, locaux techniques, ...).

dont l'enveloppe financière se décompose de la sorte :

1) partie bâtiment

- un coût travaux bâtiment HT de référence de 3 300 000 €.

2) A ces coûts de travaux sur bâtiment, s'ajoutent des dépenses liées au chapitre de la Scénographie

Les coûts liés à l'équipement des trois salles de diffusion en scénographie ont été estimés sur les bases d'une nouvelle jauge (400 + 150 + 50 = 600 places),

- de la rationalisation des espaces de travail,
- d'une meilleure définition des besoins,
- de la récupération des matériels numériques du cinéma actuel.

- un budget Scénographie à 650 000 € HT décomposés de la façon suivante :
 - 325 000 € pour la salle de spectacle
 - 325 000 € pour l'exploitation des salles de cinéma.

3) Le chapitre « Aménagements extérieurs et VRD » :

En raison du lieu d'implantation du projet, on prendra un coût de raccordement aux réseaux, ainsi qu'une enveloppe minimale pour traiter les abords immédiats du projet « sur la place », (notamment les fondations spéciales et les aménagements urbains)

soit un budget de 460 000 € HT travaux.

4) Etudes à mener dans le cadre de la conduite du projet

Différentes études sont nécessaires pour mener à son terme le projet :

- des dépenses de sondages de sols,
- des frais de consultation pour choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre sur concours
- de la conduite d'opération,
- de l'ordonnancement / pilotage / coordination, du contrôle technique, des honoraires de sécurité / protection de la santé,
- de l'assurance « dommage ouvrage »,
- des frais de consultation des entreprises,
- des frais de maîtrise d'œuvre.

soit un budget de 990 000 € HT.

Il en résulte un coût d'opération de :

1) partie bâtiment:	3 300 000 €
2) chapitre de la Scénographie	650 000 €
3) chapitre « Aménagements extérieurs et VRD »	460 000 €
4) études à mener dans le cadre de la conduite du projet	990 000 €
Total Toutes Dépenses Confondues / Maîtrise d'Ouvrage :	5 400 000 € HT

A la vue du document, le Conseil Municipal,
Par 18 voix POUR, 4 CONTRE (Mme PROSARPIO, Mme GAGEZ, M. GOUSSIN, M. FRENEHARD) et 3
ABSTENTIONS (M. TAUPIN, M. COUSIN, Mme LENOTRE),

- AUTORISE Monsieur le Maire :

- 1) à conduire toutes les démarches visant à la réalisation du projet ;
- 2) à lancer un concours d'architecture, en application des articles 24 et 70 du Code des Marchés Publics ;
- 3) à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire ;
- 4) à rechercher des subventions auprès de partenaires extérieurs et à signer les documents nécessaires à leur obtention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M.
Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER,
M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M.
Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M.
Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique
CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN
qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné
pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à
Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

Dans le cadre du bouclage financier du budget de la ville de L'AIGLE 2011, tel qu'il a
été voté par le Conseil Municipal, l'équilibre budgétaire a été défini à hauteur de 1 033 135
€.

Les dépenses ont été moindres et les recettes supérieures à leur produit
attendu.

La souscription d'emprunt est revue à la baisse à hauteur de :

- 450 000 € pour financer les investissements,
- 100 000 € sous forme de prêt relais destiné à préfinancer l'avance TVA qui nous
sera restituée dans un délai de 12 mois.

- Total 550 000 €.

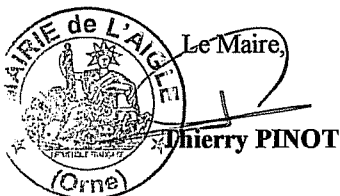
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 19 DEC. 2011

Publié

le : 19 DEC. 2011



Différentes offres ont été reçues. Elles traduisent toutes le manque de liquidité sur le secteur bancaire. En conséquence, à la vue des différentes propositions, **Monsieur le Maire suggère que soit affectée de la sorte la souscription des emprunts 2011 :**

1^{er} emprunt pour investissements courants et structurants encaissé sur le budget 2012

Prêteur Caisse d'Epargne

- | | |
|-------------|-------------------------|
| - 450 000 € | Financement moyen terme |
| - Durée | sur 15 ans |
| - Taux fixe | 4,56% |

2^{ème} emprunt pour emprunt relais FCTVA :

Prêteur Crédit Mutuel

- | | |
|-----------------|--------------------|
| - 100 000 € | en prêt relais TVA |
| - Durée maximum | 1 an |
| - Taux fixe | 3,50% |

3^{ème} emprunt :

Prêteur Crédit Mutuel

- | | |
|-------------|-----------------------------|
| | encaissé sur le Budget 2011 |
| - 340 000 € | investissements courants |
| - Durée | 10 ans |
| - Taux fixe | 4,37% |

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

- **EMET un avis favorable sur ce point,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats qui en découleront.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 21

votants : 25

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

OBJET :

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

**AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE
POUR MANDATER LES
CREDITS
D'INVESTISSEMENT**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 19 DEC. 2011

Publié

le : 19 DEC. 2011

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dispose jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

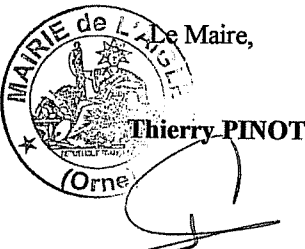
Dans le souci d'assurer la continuité de la réalisation des travaux d'investissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M.
Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER,
M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M.
Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M.
Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique
CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN
qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné
pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à
Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée municipale la décision modificative n° 1 relative
au Budget des « 4 Jours de L'AIGLE 2011 ».

Il s'agit d'une écriture de régularisation visant à annuler une année d'amortissement de la
subvention d'investissement initial versée à tort.

**Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

**- SE PRONONCE favorablement sur la décision modificative n° 1 telle que présentée en
annexe.**

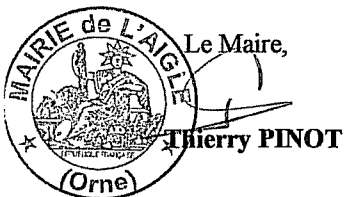
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **19 DEC. 2011**

Publié

le : **19 DEC. 2011**



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 14 DECEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2011

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M.
Gérard ALLIGUIÉ, Mme Elisabeth FOULON, M. Franck ESTEBAN, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, Mlle Valérie GHARBI, M. Franck MÉTIER,
M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M.
Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M.
Frédéric PROVOTELLE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Dominique
CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Didier COUSIN
qui a donné pouvoir à M. TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD qui a donné
pouvoir à M. GOUSSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à
Mme PROSARPIO.

Monsieur PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

L'exécution du budget 2011 doit se dérouler conformément à l'autorisation donnée par le Conseil Municipal au terme de sa séance consacrée au vote du budget (CF Conseil Municipal du 30 mars 2011).

Néanmoins, il apparaît la nécessité de faire des ajustements sur les lignes de crédits ouverts dans l'enveloppe définie initialement. Ces derniers de la même façon que le vote du budget sont soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Cette Décision Modificative qui est soumise au vote du Conseil se trouve jointe en annexe.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 20 DEC. 2011

Publié

le : 20 DEC. 2011

Le Maire,

Thierry PINOT



**Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

- SE PRONONCE favorablement sur la décision modificative n° 2 du Budget Général, jointe en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Thierry PINOT

